

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Teach for France : quand le privé s'invite à l'Education Nationale

Editorial

En cette rentrée 2016, vous n'êtes pas seul-e-s à faire ce qui constitue peut-être vos premiers pas dans l'Education Nationale. En effet, 29 contractuel-les d'un genre un peu particulier ont été nommé-es dans les établissements de l'Académie de Créteil : ce sont les « Teach for France ».

Sorti-es tout droit des grandes écoles (ESCP, Sciences Po, Centrale, ENS), ils-elles entendent faire œuvre de charité en faisant profiter les élèves des collèges REP de l'Académie de leurs lumières et surtout de leur science du « leadership », le mot fétiche de Teach for France. Contrairement à vous, ils-elles sont si brillant-es qu'ils-elles n'ont pas eu besoin d'avoir suivi de longues études universitaires, de passer un difficile concours de la fonction publique puis de suivre une formation initiale mêlant pédagogie, didactique et pratique de terrain. En tout et pour tout, il aura suffi de 5 semaines de formation express à l'Institut Européen d'administration des affaires (INSEAD), pour qu'ils-elles soient prêt-es à être envoyé-es sur le terrain, tel-les des conquistadors des temps modernes.

Alors, pourquoi boudier notre plaisir, puisque, comme se plait à le rappeler la communication de Teach for France, notre système éducatif est l'un des moins bien notés dans les classements internationaux comme Pisa, et que l'on a tant de mal à recruter des profs, surtout dans ces fameux collèges REP de l'académie de Créteil ?

Peut-être parce que de trop nombreuses zones d'ombre subsistent dans le dispositif « Teach for France » : quelles sont les entreprises qui financent ce coûteux projet et quel bénéfice espèrent-elles en tirer ? Quel est le contenu de la formation de ces enseignant-es ? Et quel sera le rôle de leurs « mentors leaders » issus du monde de l'entreprise, censés les coacher ?

Peut-être aussi parce que « Teach for America », dont l'association française est une filiale, a été une telle catastrophe que certains états ont interdit à leurs écoles de travailler avec elle.

Peut-être parce que nous ne voulons pas d'une fausse solution au problème de recrutement, au travers d'étudiant-es qui se destinent de toute façon à des carrières bien plus lucratives, et en permettant au passage au secteur privé de mettre la main sur des pans entiers de la formation des enseignant-es, qui, fort heureusement, reste encore une prérogative de l'État. Dans ce contexte, on ne peut que s'interroger sur le mauvais symbole que constitue la présence de la Rectrice de l'académie de Créteil, Béatrice Gilles, au stage de formation « Teach for France » de juillet.

Enfin, cette expérimentation libérale est l'occasion de réaffirmer notre conviction : oui, prof est un métier qui s'apprend et pas en 5 semaines, ni en étant jeté dans le grand bain sans aucune formation initiale comme ce fut le cas sous la présidence de N. Sarkozy, au moment de la suppression des IUFM. Ce n'est que par des allers-retours entre sa pratique en classe et une réflexion théorique critique que l'on peut se construire en tant qu'enseignant-e concepteur-trice. Et c'est cette vision de notre métier que nous mettrons en avant lors de notre stage du 21 novembre, à l'opposé de toutes les offensives libérales.

Sommaire

p. 1	Édito
p. 2	Reclassement
	Évaluation de la formation
	Vos représentant-e-s à l'ESPE
	Tutorat
	Mutations inter-académiques
	Rappel sur les aides de l'action sociale
p.3	Stage le lundi 21 novembre 2016
p. 4	Bulletin d'adhésion



**UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS**
stagiaires@creteil.snes.edu
ou au 06.95.47.01.40.

Raphaël ANDERE, Aurélien BILLOD, Maud COUTANT, Romain GENTNER et Léandre PANCHAUD
militant-e-s du secteur « Entrée dans le Métier »
du SNES-FSU Créteil

■ RECLASSEMENT

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas de renvoyer au plus vite votre dossier de reclassement accompagné des pièces justificatives demandées afin que vos services antérieurs puissent être pris en compte. Vous devez adresser votre dossier :

- au ministère pour les agrégés stagiaires ;
- à votre DPE gestionnaire pour les stagiaires des autres corps.

Le dossier et la liste des pièces justificatives sont téléchargeables à ce lien : <http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>

Voir également l'article du SNES au sujet du reclassement : <http://www.snes.edu/Edito,13641.html>

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous envoyer une copie de l'arrêté de reclassement que vous fera parvenir le Rectorat en décembre avec vos états de service pour que nous puissions vérifier que l'ensemble de vos services qui peuvent faire l'objet d'un reclassement ont été pris en compte.

■ EVALUATION DE LA FORMATION

La directrice de l'ESPE formule un avis pris en compte, comme l'avis du chef d'établissement et de l'inspection, par le jury académique en vue de la titularisation. En absence de cadrage national, la Rectrice a rédigé une note de cadrage académique. L'avis de l'ESPE se fonde sur la constitution d'un portfolio composé d'au moins six travaux obligatoires ainsi que sur les comptes-rendus des visites-conseils des formateurs-trices ESPE (2 visites pour les M2, 1 à 2 visites pour les DU). Comme l'an dernier, en raison de graves manques de moyens, l'ESPE intègre dans les maquettes des DU des formations sans formateurs-trices, qui ne permettent pas un accompagnement de qualité pour la rédaction des travaux de réflexion sur les pratiques pédagogiques. Les moyens financiers et humains des ESPE doivent être fléchés, pérennes et nettement augmentés. Les contenus de formation doivent être cadrés nationalement afin de permettre l'égalité entre collègues sur l'ensemble du territoire.

■ A QUOI SERVENT LES REPRÉSENTANT-E-S DES USAGER-E-S A L'ESPE ?

Chaque année, des élections permettent de désigner des représentant-e-s des stagiaires au conseil d'école de l'ESPE, instance qui en adopte, entre autres, le budget et les règles relatives aux examens. Les élu-e-s peuvent ainsi défendre les revendications des stagiaires. Les dernières années, les élections ont eu lieu tardivement dans l'année (en mars!), ne permettant pas de prendre en compte la représentativité des élu-e-s. Nous continuerons à nous battre avec les stagiaires pour que les élections au conseil de l'ESPE permettent aux stagiaires de se faire entendre. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter !

■ TUTORAT

VOUS A-T-ON ATTRIBUÉ UN TUTEUR OU UNE TUTRICE DE TERRAIN ? SI CE N'EST PAS LE CAS, CONTACTEZ-NOUS !

■ MUTATIONS INTERACADEMIQUES : LE SERVEUR DEVRAIT ÊTRE OUVERT DU JEUDI 17 NOVEMBRE AU MARDI 6 DÉCEMBRE

En tant que stagiaire, vous êtes participant-e obligatoire au mouvement. La circulaire fixant les modalités de mutation paraîtra mi-novembre et vous trouverez toutes les informations sur le site du SNES Créteil en temps voulu. Vous pourrez prendre rendez-vous avec nos commissaires paritaires à ce moment-là.

■ ACTION SOCIALE : RAPPEL SUR LES AIDES AU LOGEMENT ET À L'INSTALLATION

Au niveau interministériel fonction publique

Aide à l'Installation des Personnels (AIP et AIP ville) de 900 euros : voir conditions et dossier sur <http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale-logementpim.html> ou dossier à télécharger sur www.aip-fonctionpublique.fr et à envoyer directement aux prestataires indiqués dans le dossier.

Au niveau de l'Éducation Nationale Rectorat de Créteil

- **ASIA Aide à la première affectation** dans l'académie de Créteil (PAAC) : montant 400 € (INM inférieur ou égal à 489 et agent arrivant de province ou de DOM TOM) ou 200 € (INM supérieur à 489 et agent résidant en région parisienne avant leur affectation). Être affecté-e pour la première fois dans l'académie de Créteil Cumulable avec l'AIP, AIP Ville et ASIA caution. Voir conditions et dossier sur <http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale-familleasia.html>

- **Prime spéciale d'installation** : accordée aux néo titulaires (sauf agrégés), affectés en Île-de-France. Montant suivant Zone de Résidence = Indemnité de résidence : 1995,65 (IR 0%), 2015,61 € (IR 1%) ou 2055,52 € (IR 3%) montants inchangés depuis le 1^{er} juillet 2010. **Formulaire à réclamer au service gestionnaire de l'établissement d'affectation**. Il est possible de la demander en tant que stagiaire mais il est impératif que vous soyez affecté par la suite en Île-de-France en tant que néo titulaire (et que vous soyez titularisé). Dans le cas contraire, il faudra rembourser la somme versée.

Plus que deux semaines pour vous inscrire au stage du 21 novembre, n'hésitez plus à déposer votre demande d'autorisation d'absence :



Stage de formation syndicale

« STAGIAIRE... ET DÉJÀ ENSEIGNANT / CPE »

Lundi 21 Novembre 2016

(9h30 - 17h00)

Le stage aura lieu dans nos locaux du SNES académique Créteil :
3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME

Titularisation, notation... : tout ce qu'il faut savoir sur les enjeux de l'année de stage

Vous avez réussi un concours difficile et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisés dès la première année, pour consulter les chiffres de la titularisation de l'an dernier, voir notre article : <http://www.creteil.snes.edu/le-metier/formation-des-enseignants/liste-de-titularisation-des-4928.html>), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais dans la main de l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale. A partir d'expériences récentes, nous essayerons de vous donner les éléments pour aborder sereinement cette échéance, notamment l'inspection.

Du « premier bain » à une culture professionnelle

Hors du regard de l'institution, en compagnie de collègues aguerris et d'autres qui le sont moins, nous vous proposons d'échanger autour de vos premières expériences de classe et de la formation. Le regard de chercheurs nous permettront de prendre du recul avec nos pratiques professionnelles. Nous essaierons, comme lors de nos précédents stage, de faire intervenir des universitaires, comme quand nous avons eu la chance d'accueillir Stéphane Bonnéry, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris VIII, qui nous a présenté son nouvel ouvrage *Supports pédagogiques et inégalités scolaires*.

Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Vous aurez, si vous n'êtes pas déjà titulaire de l'Éducation Nationale, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. La réunion organisée par le Rectorat ne suffit en général pas à vous informer. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires, et participent à ce titre aux opérations des mutations, vous délivrent en revanche une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse. Des rendez-vous individuels pourront être proposés.

(repas pris sur place)

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de la Toussaint le 19 octobre votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. **Vous avez droit à ce congé !** La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

Merci de vous inscrire également par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le lundi 21 novembre 2016 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature